

N° 61

# SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 6 novembre 1984.

## RAPPORT<sup>(1)</sup>

FAIT

*au nom de la commission mixte paritaire (2) chargée de proposer un texte sur la proposition de loi complétant la loi n° 84-743 du 1<sup>er</sup> août 1984 relative à l'exploitation des services de radio-télévision mis à la disposition du public sur un réseau câblé.*

Par M. Charles PASQUA,

Sénateur.

---

(1) Le même rapport est déposé à l'Assemblée nationale par M. Bernard Schreiner, député, sous le numéro 2409.

(2) Cette commission est composée de : M. Léon Eeckhoutte, sénateur, président ; M. Bernard Derosier, député, vice-président ; MM. Bernard Schreiner, député, Charles Pasqua, sénateur, rapporteurs.

*Membres titulaires* : M. Jean-Jack Queyranne, Mme Jacqueline Osselin, MM. Michel Péricard, Georges Hage, François d'Aubert, députés ; MM. Dominique Pado, Michel Miroudot, Jacques Pelletier, James Marson, Jacques Habert, sénateurs.

*Membres suppléants* : MM. Alain Billon, Jean-Pierre Sueur, Mme Marie-France Lecuir, MM. Jean-Claude Casséing, Bruno Bourg-Broc, Mme Muguette Jacquaint, M. Alain Madelin, députés ; MM. Philippe de Bourgoing, Auguste Cazalet, Jean Delaneau, Claude Fuzier, Charles Lederman, Jean Roger, Paul Séramy, sénateurs.

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7<sup>e</sup> légial.) : 1<sup>re</sup> lecture : 2344, 2363 et in-8° 677.

2<sup>e</sup> lecture : 2392.

Sénat : 24, 30 et in-8° 9 (1984-1985).

MESDAMES, MESSIEURS,

Par lettre en date du 24 octobre 1984, M. le Premier ministre a fait connaître à M. le Président du Sénat et à M. le Président de l'Assemblée nationale que, conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, il avait décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur la proposition de loi complétant la loi n° 84-743 du 1<sup>er</sup> août 1984 relative à l'exploitation des services de radio-télévision mis à la disposition du public sur un réseau câblé.

L'Assemblée nationale et le Sénat ont désigné :

— *Membres titulaires* :

*Pour l'Assemblée nationale* : MM. Bernard Schreiner, Jean-Jack Queyranne, Mme Jacqueline Osselin, MM. Bernard Derosier, Michel Péricard, Georges Hage, François d'Aubert.

*Pour le Sénat* : MM. Léon Eeckhoutte, Charles Pasqua, Dominique Pado, Michel Miroudot, Jacques Pelletier, James Marson, Jacques Habert.

— *Membres suppléants* :

*Pour l'Assemblée nationale* : MM. Alain Billon, Jean-Pierre Sueur, Mme Marie-France Lecuir, MM. Jean-Claude Cassaing, Bruno Bourg-Broc, Mme Muguette Jacquaint, M. Alain Madelin.

*Pour le Sénat* : MM. Philippe de Bourgoing, Auguste Cazalet, Jean Delaneau, Claude Fuzier, Charles Lederman, Jean Roger, Paul Séramy.

La commission s'est réunie le mardi 6 novembre 1984 au Palais du Luxembourg.

Elle a désigné :

M. Léon Eeckhoutte, en qualité de président, et M. Bernard Derosier, en qualité de vice-président.

M. Bernard Schreiner, pour l'Assemblée nationale, et M. Charles Pasqua, pour le Sénat, ont ensuite été nommés rapporteurs de la proposition de loi au nom de la commission mixte paritaire.

Après les interventions de MM. Charles Pasqua et Bernard Schreiner, rapporteurs, la commission a constaté qu'elle n'était **pas en mesure de proposer un texte** sur la proposition de loi complétant la loi n° 84-743 du 1<sup>er</sup> août 1984 relative à l'exploitation des services de radio-télévision mis à la disposition du public sur un réseau câblé.